

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 21 mars 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-02-18/A-00036
Propriétaire(s) : Thomas et Roberta
Emplacement : 909, avenue Fairlawn
Quartier : 7 - Baie
Description officielle : lot 60, plan enr. 344479
Zonage : R1O
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent démolir le porche avant existant et construire un rajout/vestibule et un porche fermé à l'avant de leur maison isolé de plain-pied, conformément aux plans déposés auprès du Comité. La demande indique que les propriétaires projettent également d'enlever le toit existant et de le remplacer par un nouveau.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du retrait de la cour avant à 4,4 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour avant d'au moins 6,0 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.